

HONORAIRES

- Honoraires à la charge du bailleur :

Prestation de constitution du dossier du candidat locataire, établissement des présentes :

- Honoraires à la charge du Locataire :

Prestation de constitution du dossier du candidat locataire, établissement des présentes :

Rappel des plafonds établis par décret concernant la prestation susvisée : ☐ 8€/m² ou ☐ 10€/m² ou ☐ 12€/m².

